

Séance du 16 janvier 2019 – 19 heures

Date des convocations : 08.01.2019

Présents : 12

Absents : MM GENDT, LABORDE

Procuration : M. GENDT à M. DESLOGES

Secrétaire de séance : Mme MARTEAU

Approbation du compte rendu de la séance du 6 décembre dernier.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant l'approbation du budget 2019 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits totaux inscrits au budget 2018.

Opposition au transfert à la communauté de communes Val de Cher Controis au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable :

Le conseil, après en avoir délibéré, **décide** de s'opposer au transfert automatique à la communauté de communes Val de Cher Controis au 1^{er} janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7I du CGCT, et de la compétence assainissement des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT.

Versement d'une prime pour les récipiendaires de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, **décide** d'attribuer une prime exceptionnelle de 200 € à Madame Stéphanie De PAIVA, Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles et à Madame Catherine MARTIN, Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe pour leur distinction honorifique à la médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour 20 années de travail au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Convention de mise à disposition d'une mini pelle :

Monsieur DESLOGES expose au conseil municipal que devant l'urgence de réaliser les travaux d'agrandissement du cimetière et de réfection des allées, il était nécessaire de disposer d'une mini pelle. Monsieur BEAUVAIS, employé municipal qui possède ce type de matériel a proposé de la mettre à disposition de la commune le temps de réaliser ces travaux.

Une convention a donc été faite entre les deux parties sur la base suivante :

- Monsieur BEAUVAIS prête sa mini pelle le temps nécessaire à la réalisation des travaux,
- En contrepartie, Monsieur BEAUVAIS bénéficiera de jours de congés supplémentaires correspondant au temps d'utilisation.

Après concertation, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

En réponse à l'invitation faite aux maires par le Président de la République d'organiser des rencontres dans le cadre du « Débat national », le maire a proposé aux membres du Conseil municipal de s'inscrire dans cette démarche et de proposer dans les jours qui viennent aux habitants de Monthou sur Cher une réunion publique. L'ambition est que chacun puisse librement exprimer ses points de vue dans le respect des opinions des autres participants. Le Conseil a donné unanimement son accord. Cette organisation ne peut être improvisée ; une date dans la première quinzaine du mois de février sera arrêtée et les habitants seront informés personnellement du jour et de l'heure de cette rencontre et des modalités d'animation qui auront été définies.

Fin du conseil à 20 heures 23